



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 4), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Christophe LIME

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX

M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, Mme Anne BENEDETTO à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN, M. Cyril DEVESA à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 20 - Formation des Conseillers Municipaux - Bilan pour l'année 2025

Délibération n° 008232

Formation des Conseillers Municipaux - Bilan pour l'année 2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

L'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Collectivité, est annexé au compte financier unique et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus. Le présent rapport a pour objet de présenter cet état pour les Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon, pour l'année 2025.

I. Rappel des modalités d'exercice du droit à formation des élus :

Conformément à l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal du 14 septembre 2020 a adopté la possibilité pour l'ensemble des conseillers de suivre toute formation relevant du champ de compétence de la commission dans laquelle ils siègent, ou leur permettant l'exercice de leurs fonctions.

Les dépenses liées à ces formations sont supportées par la Ville et comprennent :

- les frais de déplacement (transport et séjour) sur la base des tarifs réglementaires en vigueur,
- les frais d'enseignement,
- les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

II. Les formations suivies par les Conseillers Municipaux en 2025 :

Comme le résume le tableau suivant, en 2025, 18 formations ont été suivies par des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon, pour un montant total de 14 470,00 € :

ORGANISME	TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS CONCERNES	COUT FORMATION
ONEL	Crise écologique, crise démocratique, crise des inégalités : quelles réponses au niveau local ?	01/02 et 02/02/2025	PARIS	1	Elise AEBISCHER	1190,00€
ONEL	Crise écologique, crise démocratique, crise des inégalités : quelles réponses au niveau local ?	01/02 et 02/02/2025	PARIS	1	Kévin BERTAGNOLI	1190,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Anne VIGNOT	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition	15/02/2025	BESANCON	1	Fabienne BRAUCHLI	730,00€

ORGANISME	TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS CONCERNES	COUT FORMATION
	écologique et des politiques publiques					
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Anthony POULIN	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Annaïck CHAUVET	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Benoît CYPRIANI	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Claudine CAULET	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Lorine GAGLIOLO	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Françoise PRESSE	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Jean-Emmanuel LAFARGE	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Nathan SOURISSEAU	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Valérie HALLER	730,00€

ORGANISME	TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS CONCERNES	COUT FORMATION
	politiques publiques					
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Cyril DEVESA	730,00€
Formation et Citoyenneté	Compréhension des attitudes et des comportements à l'égard des enjeux de transition écologique et des politiques publiques	15/02/2025	BESANCON	1	Marie ETEVENARD	730,00€
Engagement & Perspectives	Finances et fiscalités locales	27/02/2025	PARIS	1	Karima ROCHDI	1000,00€
Engagement & Perspectives	Finances et fiscalités locales	27/02/2025	PARIS	1	Agnès MARTIN	1000,00€
Campus de printemps	Campus des élus Printemps 2025	27/02/2025	NANTERRE	1	Hasni ALEM	600,00€
TOTAL						14 470,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir débattu :

- **prend acte du bilan de formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2025.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Christophe LIME,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT